

Date Convocation : 13/11/2018

**Présents** : MM. MARQUIS Joseph, OUVRART Marie-Christine, BASSAND Denis, DEBAECKER Emmanuel, ALETRU Mauricette, BEULQUE Florence, GABORIT Jonathan, BLONDET Sylvie, SAMPOUX Daniel, LECONTE Margaret.

**Excusées** : Mme SIMONNET Julie qui donne pouvoir à M. BASSAND Denis, Mme GRELAUD Elodie qui donne pouvoir à Mme ALETRU Mauricette, Mme BLANCHARD Sandrine qui donne pouvoir à M. DEBAECKER Emmanuel.

**Secrétaire de Séance** : BLONDET Sylvie

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal du 22 octobre 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 22 octobre 2018.

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération : Demande de subvention pour la Voirie de Marais.

M. le Maire accueille des membres de l'association ADMR de Chaillé les Marais et le président de la fédération de Vendée. Ces derniers ont présentés l'association et la façon dont sont calculées les subventions.

### DELIBERATIONS

#### **1 PERSONNEL : DEMANDE DE CHANGEMENT DE GRADE D'UN AGENT TECHNIQUE**

Le conseil accepte, à l'unanimité, le changement de grade de M. Francis BRISSET. Il passera d'Agent technique principal 2<sup>ème</sup> classe à Agent technique principal 1<sup>ère</sup> classe. Le conseil crée le poste correspondant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **2 DEMANDE DE REMISE SUR LA LOCATION DES BARQUES 2018**

M. le Maire donne lecture du courrier de M. JAULIN, adressé au conseil municipal. Ce dernier n'ayant pas fait les bénéfices escomptés avec la location des barques, demande un dégrèvement de 50 % sur la location de 500 €.

Le conseil municipal avec 9 voix pour et 4 voix contre, accepte de lui demander une location de 250 € au lieu de 500 €.

#### **3 INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU NOUVEAU PERCEPTEUR DE CHAILLE LES MARAIS**

Comme à chaque changement de percepteur, le conseil doit délibérer sur les indemnités de conseil allouées au percepteur.

Le conseil avec 12 voix pour et 1 voix contre, accepte de verser les indemnités de conseil au percepteur de Chaillé les Marais.

#### **4 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA VOIRIE DE MARAIS**

La commune peut prétendre à une subvention du Département pour la voirie de Marais. Cela concernerait la route de la Rivière. Le montant de la subvention est de 20 % du montant HT des travaux, soit 15 727.50 € x 20% = **3 145.50 €**

Le conseil accepte, à l'unanimité de faire la demande de subvention auprès du Département.

## 5 Subvention ADMR

Après avoir entendu les membres de l'association, le conseil avec 10 voix pour et 3 abstentions, accepte de verser la subvention 2018 d'un montant de 1 320 €.

### DIVERS

#### - Appel d'offre architectes

M. le Maire informe le conseil que les plis des architectes ont été ouverts. Une audition des 3 premiers va être faite.

#### - Recensement de la population :

Pour effectuer le recensement de la population, il faut 2 agents recenseurs. La commune a reçu une candidature d'un agent qui a déjà réalisé le recensement. Le conseil accepte de demander à l'autre agent recenseur qui l'avait effectué il y a 5 ans.

#### - Paysage de votre commune :

La commune a reçu le 3<sup>ème</sup> prix du Paysage de votre commune, et la chambre d'hôte L'Ile de Bourbon a également reçu une récompense dans la catégorie des maisons privées.

#### - Subvention Tour de France :

Une cérémonie est organisée vendredi 23 novembre à 18h30 à la salle pour la remise du chèque à l'école par les associations ayant participées au Tour de France.

-Un courrier de réponse à M. CLARKE sera fait par la commune suite à sa demande pour l'entretien de son terrain.

-Les vœux du Maire auront lieu samedi 5 janvier 2019 à 18h30.

-Le repas des aînés aura lieu le samedi 19 janvier 2019.

-Le marché de Noël de l'école aura lieu à La Taillée le 8 décembre 2018.

La séance est levée à 22 heures 10

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 17 décembre 2018.

La secrétaire de séance  
Sylvie BLONDET